



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente,
Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente,
Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président,
Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Roland PY - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET -
Vice-Président,

Absent(s) excusé(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Tony FIDAN - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président,
Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe
Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de
Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité.
Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2024

Didier GUÉVEL présente l'agenda des Élus. La prochaine réunion du Bureau se tiendra
le 15 janvier 2024.

Didier GUÉVEL ne pourra pas participer aux Bureaux programmés les 15 et 29 janvier 2024.

Comité Syndical

Retour sur le Comité Syndical du lundi 11 décembre 2023

Procédures juridiques

Avenant n° 1 relatif aux prestations d'assurances du SIAH (Marché n° 07-20-21 - Lot n° 1 : protection juridique)

Célia DUBERTRAND précise que le SIAH a signé, fin décembre 2020, le lot n° 1 relatif à la garantie de protection juridique avec la société CFPD Assurances pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2023.

Compte tenu des difficultés que rencontrent les collectivités à s'assurer et afin de préparer au mieux la mise en concurrence et la rédaction du futur cahier des charges, il est nécessaire de prolonger le lot n° 1 pour une durée d'une année, avec une prime annuelle inchangée de 711,45 € HT.

Après exposé de l'objet par Célia DUBERTRAND, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant n° 1.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de diagnostics (amiante, hydrocarbures aromatiques polycycliques et plomb) (Marché n° 11-23-58)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise ABCIDE pour un montant de 36 424,80 € HT et pour une durée d'un an, reconductible trois fois.

Attribution du marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des Rues Marcel Got et des Quinconces sur le territoire de la commune d'Arnouville (Opération n° 525)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le lot n° 1 est attribué à l'entreprise DESPIERRE pour un montant de 579 445,08 € HT et pour la durée des travaux. Le lot n° 2 est attribué à l'entreprise ATEC REHABILITATION pour un montant de 50 403,50 € HT et pour la durée des travaux.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection portant sur le marché public de travaux divers d'entretien et de petites réparations des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (Marché n° G24bis - Lot n° 1 : Réparation des ouvrages de surface (regard, avaloir ...) et de leurs proches avoisinants)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 30 % et Valeur technique 70 %.

Critères de sélection portant sur le marché public de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de l'Avenue de Stalingrad sur le territoire de la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG121)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %.

Critères de sélection portant sur le marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement hydro-écologique du Croult aval, secteur des « Pieds humides », sur le territoire des communes de Garges-lès-Gonesse, de Bonneuil-en-France et d'Arnouville (Opération n° 489C)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %.

Critères de sélection portant sur le marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et des plans d'eau des Prés sous la Ville sur le territoire de la commune de Sarcelles (Opération n° 516)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %.

STATION DE DÉPOLLUTION

Copie du courrier adressé à l'entreprise KHIMOD relatif à la valorisation du CO₂ biogénique de la station de Bonneuil-en-France

Éric CHANAL indique que ce courrier porte sur la confirmation par le SIAH de sa volonté de poursuivre sa collaboration dans l'étude de l'utilisation du CO₂ biogénique disponible sur la station de dépollution de Bonneuil-en-France, ainsi que sur les conditions de mise en œuvre de cet engagement.

Éric CHANAL annonce que le marché de location, entretien et maintenance de la flotte automobile prendra fin en avril 2025. Dans ce contexte, le SIAH mène une réflexion quant au futur marché tenant compte des obligations réglementaires de verdissement du parc automobile, des besoins des services et des contraintes liées aux types de véhicules disponibles sur le marché, ainsi qu'aux délais de production.

Maurice MAQUIN remercie les services du SIAH pour leur célérité et leur efficacité dans le cadre de la réalisation des travaux rue Jules Ferry à Villiers-le-Bel.

Fin de la réunion de bureau à 10h40

Prochaine réunion de bureau lundi 15 janvier 2024 à 9h30